



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques
régionaux

Secrétariat des IA-IPR

Tél. 03 22 82 39 70

Mél : ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 17h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique :
8h00 à 17h00
du lundi au vendredi

Amiens, le 14 septembre 2018

Monsieur Gérald BOUCHARD
Madame Marie-Odile BOUQUET
Monsieur Ludovic LEGRY
Monsieur Mohammed NEJJARI

Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de mathématiques

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
mathématiques

S/c du chef d'établissement

Cette lettre de rentrée sera complétée par une réunion de l'ensemble des coordonnateurs des équipes disciplinaires de mathématiques en bassins. Celle-ci interviendra quand les textes officiels concernant les nouveaux programmes de lycée seront publiés.

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement au quotidien dans l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous engageons bien évidemment les équipes à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

Le projet académique 2018-2021, « Donner confiance, force et inspiration », prend effet à cette rentrée scolaire. Il met l'accent sur la nécessaire ambition à insuffler à tous les niveaux en développant trois axes principaux et en s'appuyant sur cinq leviers. <http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

Cette année verra par ailleurs se mettre en place les premières évolutions de la classe de seconde, dans le cadre de la Réforme du lycée (tests de positionnement, accompagnement personnalisé). Les corps d'inspection accompagneront les équipes, afin d'anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021 et d'en prévoir les effets pédagogiques.

Nous continuerons à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

En ce qui concerne les mathématiques l'équipe des enseignants de mathématiques est composée de 1430 professeurs de mathématiques dont 252 dans l'enseignement privé et 126 contractuels.

Monsieur Olivier SIDOKPOHOU est toujours l'Inspecteur Général en charge de l'académie d'Amiens.

L'équipe des professeurs chargés de mission d'aide à l'inspection comprend dorénavant Emmanuelle SIFFERLIN enseignante au lycée Hugues Capet (Senlis), Fabien METROT enseignant au collège Anatole France (Montataire), Laurent THEROUANNE, enseignant au collège Léon Droussent (Coucy Le Château) et Mickaël TRAVERSIER enseignant au collège Mermoz (Laon).

François DELANNOY est l'Interlocuteur Académique pour le Numérique. Julien JACQUET est en charge du site disciplinaire (maths.ac-amiens.fr). Isabelle GILLARD assure la mission de coordinateur de formation.

Nous attirons votre attention sur **l'utilisation de votre messagerie académique**. Celle-ci est fondamentale dans la communication des informations, notamment par le biais de la liste math. Nous vous prions d'en faire usage pour toute correspondance professionnelle.

» Les enseignements

- ✘ Des programmes simplifiés et clarifiés pour les cycles 2, 3 et 4, entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour le français, les mathématiques, l'enseignement moral et civique. Ils apportent aux programmes 2016 une terminologie plus claire et des contenus plus explicites.
- ✘ Cette rentrée voit également la publication de recommandations pour renforcer la maîtrise des fondamentaux. Pour les mathématiques cela concerne l'enseignement du calcul et la résolution de problèmes. Ces documents de référence visent à consolider un enseignement rigoureux, explicite et progressif en français et en mathématiques durant la scolarité obligatoire.
- ✘ L'année scolaire 2018/2019 sera également marquée par la mise en œuvre de mesures du plan VILLANI/TOROSSIEN pour l'enseignement des mathématiques.

Vous pourrez retrouver tous **les textes officiels** aux adresses :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/62/2/ensel169_annexe1_985622.pdf
pour le cycle 2

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/05/0/ensel169_annexe2V2_986050.pdf
pour le cycle 3.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/62/8/ensel169_annexe3_985628.pdf
pour le cycle 4.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128731
pour l'enseignement du calcul.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128735
pour la résolution de problèmes.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Fevrier/19/0/Rapport_Villani_Torossian_21_mesures_pour_enseignement_des_mathematiques_896190.pdf
pour le rapport VILLANI/TOROSSIEN.

Pour le lycée aucun changement de programme n'intervient lors de cette rentrée scolaire. Cependant tous les élèves des classes de seconde passeront un test de positionnement de 50 minutes portant sur les compétences mathématiques lors de la deuxième quinzaine de septembre sur une plateforme numérique afin de préparer

3/5

l'accompagnement personnalisé de chaque élève. Vous trouverez des exemples de tests à l'adresse suivante :

http://eduscol.education.fr/test_accompagnement_mathematiques_niveau_seconde_gt/

En ce qui concerne la réforme du lycée, le format du bac 2021 et les modèles de calculatrices utilisables pour les épreuves des examens de la session 2019, nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les informations dès que nous les connaissons via la liste « mathématiques » de la messagerie académique.

Concernant les BTS vous pourrez vous référer à la lettre de l'inspection générale qui vous sera communiquée à l'aide de la liste de diffusion et du site académique.

» Les formations

Le plan académique de formations est consultable sur le site académique, dans l'espace PRO, formation des personnels, en sélectionnant l'onglet « plan académique de formation » à l'adresse :

<http://www.ac-amiens.fr/539-plan-academique-de-formation.html>

La date limite pour les inscriptions est le 21 septembre.

Nous remercions tous les personnels qui s'engagent dans l'ensemble de ces dispositifs et qui, par leur investissement et leur enthousiasme permettent d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.

» Les ressources

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver l'actualité nationale concernant les mathématiques sur le portail math :

<http://eduscol.education.fr/maths/>

» Les résultats aux examens

Les résultats de tous les examens pourront être consultés prochainement sur le site académique ainsi qu'une synthèse du relevé des acquis.

» Les stagiaires

Cette année 64 enseignants stagiaires sont présents dans notre académie. Nous remercions les enseignants qui ont accepté d'assurer la mission de tutorat auprès de ces nouveaux professeurs.

» Les inspections et rendez-vous de carrière

Certains d'entre vous seront concernés par un rendez-vous de carrière cette année soit pour un passage accéléré d'un an au 7^{ème} ou au 9^{ème} échelon, soit pour un avis pour le passage à la hors classe.

Vous trouverez en annexe les recommandations et la liste des documents permettant de préparer ce rendez-vous.

Par ailleurs nous poursuivrons des visites d'accompagnement, tout particulièrement auprès des enseignants qui auraient dépassé le 9^{ème} échelon et qui n'auraient pas été inspectés depuis plus de cinq ans.

» L'actualité de la discipline

- » **Sujets d'oraux pour l'épreuve du second groupe au baccalauréat** : depuis plusieurs années une banque académique de sujets pour l'oral du second groupe aux baccalauréats général et technologique a été proposée. L'opération sera renouvelée.
- » **Epreuve commune de sciences** : Une épreuve commune de sciences est proposée pour le niveau quatrième. Le contenu de cette épreuve a évolué pour tenir compte de la nouvelle définition du DNB ; l'évaluation est faite par compétence. Les sujets des années passées sont disponibles à l'adresse : <http://spc.ac-amiens.fr/spip.php?rubrique39> .
- » **La semaine des mathématiques aura lieu du 11 au 17 mars**. Le thème de cette édition est « Jouons ensemble aux mathématiques ». Nous encourageons les professeurs à faire de cette semaine un moment privilégié de mise en lumière de la richesse de l'activité mathématique. <http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/un-evenement-semaine-des-maths-2019.html>
- » **Olympiades** : les différentes Olympiades sur les niveaux cycle 3, quatrième et première seront organisées sur les mêmes modalités que l'année scolaire passée. Nous reviendrons très prochainement vers vous à ce sujet via la liste de diffusion.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et vous remercions de l'engagement que vous témoignez pour la réussite de nos élèves. Nous souhaitons plus particulièrement la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie et en particulier aux nombreux professeurs stagiaires qui débutent en Picardie une carrière d'enseignant de mathématiques.



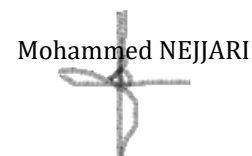
Gérald BOUCHARD



Marie-Odile BOUQUET



Ludovic LEGRY



Mohammed NEJJARI

Annexe : le rendez-vous de carrière.

Rendez-vous de PPCR

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle qui est conduite par un inspecteur.

L'agent peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée. Dans le second degré, le chef d'établissement, peut assister à l'inspection en classe.

L'inspection est suivie d'un entretien avec l'inspecteur ayant conduit l'inspection. Lors des entretiens, les échanges se déroulent par référence aux différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien ».

Liste des documents à mettre à disposition le jour de l'entretien ou à faire parvenir par mail à l'inspecteur.

Il relève du choix de l'agent de transmettre ou non ces documents aux évaluateurs concernés.

- * le document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière intitulé « **Document de référence de l'entretien** » dont les items servent de support au déroulement du ou des entretiens,
- * le cahier de textes de la classe (prévoir un accès en ligne ou une version papier),
- * quelques cahiers d'élèves contenant les sujets des évaluations et les copies corrigées,
- * les travaux réalisés en dehors de la classe et les activités liées à l'utilisation du numérique.
- * Tout autre document qui pourrait rendre compte de l'activité mathématique au sein des séances.

Lors de l'inspection, l'observation de la séance et des documents fournis ainsi que l'entretien porteront notamment sur les contenus et la maîtrise des connaissances, les situations d'apprentissage mises en place, les modalités d'évaluation, la communication dans la classe et les relations intra-établissement, en lien avec les compétences professionnelles des enseignants définies au J.O. du 28 juillet 2013.